

Réponse à Francis Dupuis-Déri

Robert Richard

Volume 50, numéro 4 (286), décembre 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/63784ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Richard, R. (2009). Réponse à Francis Dupuis-Déri. *Liberté*, 50(4), 116–118.

RÉPONSE À FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Robert Richard

Le texte de Francis Dupuis-Déri a suscité un débat au sein du comité de rédaction de *Liberté*¹, qui ne partage pas son point de vue sur cette question de l'abstentionnisme. Le comité a pourtant tenu à ce qu'il soit entendu. Car il croit, en s'inspirant ici de Kant, que l'usage public de la raison doit toujours avoir les coudées franches, c'est-à-dire qu'il ne doit être soumis à aucune forme de censure. Ainsi doit-on pouvoir tout dire, tout critiquer, débattre toutes ses pensées, jusqu'aux plus inconvenantes, devant le public lecteur, qui en débattrait. Pour citer Kant dans le texte : « J'entends par usage public de notre propre raison celui que l'on en fait comme *savant* devant l'ensemble du public *qui lit*². »

Pour Kant, l'usage *public* de la raison (contrairement à son usage *privé*³) doit être libre de toute contrainte. Mais Kant ajoute ceci de très important, qui a pu en troubler plus d'un : « Raisonnez tant que vous voudrez et sur les sujets qu'il vous plaira, mais obéissez⁴ ! » On reconnaît ici le fameux rigorisme kantien : Kant ne niaise pas avec la *puck*, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais pourquoi donc faudrait-il obéir, demandez-vous ? Pourquoi n'en ferait-on pas à sa tête, à tout instant, en toutes circonstances ? Thoreau et la désobéissance civile, ça ne vous dit rien ? N'y a-t-il pas des moments dans l'Histoire où désobéir devient une véritable exigence politique ? Disons tout de suite que l'obligation « morale » de voter que dénonce Dupuis-Déri est loin d'entraîner les dilemmes moraux et politiques qui se posent à nous quand il y a un régime totalitaire, de type nazi ou autre, au

1. Toutefois, l'argumentation qui suit n'engage que son signataire.
2. Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Mille et une nuits, 2006 [1784], p. 16 (souligné dans le texte).
3. Chez Kant, l'usage *privé* de la raison ne désigne pas l'usage qu'on peut en faire quand, par exemple, on se retrouve chez soi, avec ses intimes. Plutôt, l'usage *privé* de la raison est celui qui doit prévaloir dans le contexte d'une fonction ou d'un emploi. Un pasteur, c'est un des exemples de Kant, doit prêcher le dogme de son Église à ses ouailles, même s'il se sent en désaccord avec certains des articles de foi de cette Église. Comme « employé » de l'Église, il doit en transmettre intégralement la doctrine. C'est pour cela qu'on le paie. Mais cela ne doit pas l'empêcher de faire en même temps un usage *public* de la raison, c'est-à-dire d'écrire et de publier un article ou un livre qui sera lu par le public lecteur, et dans lequel il exposera ses divergences avec certains éléments de doctrine de son Église, cela, bien sûr, pour que ces divergences fassent l'objet d'un débat.
4. Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, *op. cit.*, p. 18.

pouvoir. Je reprends la question : d'où vient cette injonction à obéir ? Eh bien voici : Kant se méfie des « illuminés ». Kant cherche à court-circuiter l'œuvre, souvent trop empressée, de l'illuminé (un mot que Kant n'emploie pas). L'essentiel pour Kant est qu'on puisse soumettre nos idées, nos critiques, etc., à ce qu'il appelle la « classe [ou catégorie] des êtres raisonnables⁵ », ces êtres formant justement ce « public *qui lit* » de tout à l'heure. Nous croyons tous évidemment que nos idées sont bonnes, qu'elles sont raisonnables, qu'elles sont justes, qu'elles expriment les solutions les meilleures face à ceci et à cela de problématique dans la société. Le débateur de taverne sera le premier à l'avouer. Ainsi va la nature humaine. Mais Kant demande à chacun une certaine réserve quant à la mise en pratique immédiate et pour ainsi dire en *solo* de ses idées. Les cow-boys justiciers auto-proclamés ne sont pas pour notre philosophe. Ainsi nous invite-t-il à soumettre humblement nos idées « au public *qui lit* » — et que le débat commence ! De cette manière, la société pourra progresser. Ce progrès, qui est le progrès par la réforme — Kant, on le sait, n'est pas un révolutionnaire, mais un réformiste —, sera lent. Donc, avis aux impatients, à ceux qui ont la bougeotte, et qui, tout de suite, veulent faire cavalier seul dans la « bonne » direction. Mais, pour l'auteur de *La critique de la raison pratique* (1788), ce type de progrès (plus lent) sera plus sûr, plus durable, mieux enté sur le social, que cet autre type de progrès absolu et rapide comme l'éclair que nous proposons les révolutions. Le progrès apporté par les révolutions est de courte durée, selon Kant. Il est donc destiné à se vaporiser, à plus ou moins court terme, au lendemain de toutes les grandes révoltes — de sorte que la société se trouve à tomber ou à retomber dans ce qu'on pourrait appeler de « nouvelles » ornières (qui ne sont que les anciennes ornières, mais rhabillées au goût du jour) : « [...] de nouveaux préjugés surgiront qui serviront, aussi bien que les anciens, de lisière à la grande masse privée de pensée⁶. »

5. C'est ainsi que Kant distingue les hommes des animaux ou des insectes : les hommes forment une classe ou catégorie d'êtres raisonnables. Voir : Emmanuel Kant, « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique », *La philosophie de l'histoire*, Paris, Denoël, 1947 [1784], p. 31.

6. *Ibid.*, p. 15. La « lisière » dont il est question dans la citation renvoie à un cordon pour tenir un jeune enfant debout quand il apprend à marcher. On dit normalement « tenir un enfant en lisières [au pluriel] ». Donc, la citation veut dire ceci : *avant* une révolution, ce sont d'anciens préjugés qui tiennent la masse des gens (incapables de penser par eux-mêmes) en lisières ; *après* la révolution, il y aura très rapidement un ensemble de *nouveaux* préjugés — aujourd'hui, diffusés par l'industrie du divertissement — pour effectuer la même tâche de tenir en lisières la masse, qui, elle, reste toujours « privée de pensée ».

Ainsi Kant arrive-t-il à nous peindre le politique à l'image de l'oxymore où obéissance et contestation marchent de concert. Mais un tel oxymore ne peut marcher que dans le contexte d'une société libre, la chose étant impensable dans un État où ne règne pas la liberté d'expression. D'où la précision de Kant : « Les hommes se mettent d'eux-mêmes en peine peu à peu [notez la lenteur] de sortir de la grossièreté, si seulement on ne s'évertue pas à les y maintenir. » La fin de la citation se réfère, bien entendu, aux tyrans de l'époque — chez nous, aujourd'hui, on parlerait plus volontiers, entre autres, des médias, qui ont intérêt, audimat oblige, à maintenir l'homme prisonnier de sa grossièreté...

Loin de moi l'idée de suggérer que M. Dupuis-Déri est un illuminé, ce que, de toute évidence, il n'est pas. Je cherche tout simplement à saisir pourquoi Kant nous enjoint à « obéir », et ainsi à prévenir M. Dupuis-Déri des dangers que comporte le fait de jumeler le dire et le faire, plus exactement le fait de passer, avec un peu trop d'empressement, de l'apologie de l'abstentionnisme (c'est cela, l'usage public de la raison) à sa pratique. Car l'auteur proclame haut et fort — fièrement, pourrait-on dire — qu'il n'est pas homme à fréquenter les isoloirs.

Enfin, ce que Kant aurait dit à M. Dupuis-Déri, c'est ceci : « Pensez et écrivez librement ce que vous voulez, question de soumettre au public lecteur vos idées — dans le cas qui nous occupe, vos idées sur l'abstention. Ce public lecteur pourra ensuite en débattre ouvertement. Il finira peut-être — qui sait ? — par trouver l'abstentionnisme acceptable. » Mais Kant ajouterait : « Entre-temps, cher Monsieur Dupuis-Déri : *votez !* »